

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

VILLE DE QUIMPER - DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE



Accord-cadre de contrôles périodiques obligatoires pour les voitures, poids lourds, engins et matériels de la Ville de Quimper – Lot 3 « Contrôle technique obligatoire des matériels TP et agricoles » et Lot 4 « Contrôle des engins et appareils de levage » – SOCOTEC EQUIPEMENT SAS – 19 500 € HT maximum.

N° DEC.2025.05.131.DPEL

LA MAIRE DE LA VILLE DE QUIMPER

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 4 en date du 22 juillet 2020 donnant délégation à madame la maire de Quimper ;

Vu le budget de la ville, comptes 020-61551-410 ;

Vu le résultat de la consultation publiée sur la plateforme Mégalis le 27 février 2025 ;

Sur proposition du directeur général des services ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Objet et attributaire de l'accord-cadre

La ville de Quimper conclura un accord-cadre avec l'entreprise SOCOTEC EQUIPEMENT SAS, sise 6, rue François LEMARIE – Parc d'activités de Kernoter – 29000 QUIMPER pour les prestations de contrôles périodiques obligatoires pour les voitures, poids lourds, engins et matériels de la ville de Quimper – Lots 3 et 4.

Article 2 : Montant de l'accord-cadre

Le marché sera conclu pour un montant maximum annuel de 6 500 € HT, décomposé comme suit :

- Lot 3 « Contrôle technique obligatoire des matériels TP et agricoles » : 2 500 € HT maximum annuel ;
- Lot 4 « Contrôle des engins et appareils de levage » : 4 000 € HT maximum annuel.

Article 3 : Durée de l'accord-cadre

L'accord-cadre sera conclu pour une durée initiale de 12 mois reconductible deux fois 12 mois.

Article dernier : Exécution

Monsieur le directeur général des services et le comptable public assignataire du Service de Gestion Comptable de Quimper sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision prise par délégation du conseil municipal.

Fait à Quimper, le 06 mai 2025

La maire,
Isabelle ASSIH

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Compte tenu de :

- la transmission au contrôle de légalité le : 07/05/2025
(AR du 07/05/2025 ID: 029-212902324-20250506-DC1813H1-AR)
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/05/2025

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*